

6. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE LUNDI SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI 10 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	19	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	22	

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Fran oise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA
Amandine Menuzzo REPRESENTEE PAR fran oise tissandier
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 4

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY
Yolande PANIAGUA

Secr taire de s ance : Pierre BARRAUD

La loi N 2015-990 du 06 aout 2015 dite « loi Macron » a  tendu le nombre de d rogations au repos dominical accord es par le maire jusqu'  12 par an contre 5 auparavant. Au-del  de 5 dimanches d'ouvertures autoris s, l'intercommunalit  doit  tre saisie.

Pour 2025 le nombre de 7 dimanches a  t  retenu.

Le « P le attractivit  » propose de reconduire pour 2025 une position coordonn e sur le territoire bas e sur une autorisation d'ouverture de sept dimanches pour les commerces(hors automobiles) de la commune.

La liste des dimanches d'ouverture envisag e est la suivante :

- Le 12 Janvier (Soldes d'hiver)
- Le 29 Juin (Soldes d' t )
- Le 7 d cembre (F tes de fin d'ann e)
- Le 14 D cembre (F tes de fin d'ann e)
- Le 21 D cembre (F tes de fin d'ann e)
- Le 28 D cembre (F tes de fin d'ann e)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A 1 voix contre (Adrien GIVERNAUD), 4 abstentions (Vincent OUSLATI, Sylvette CARTIER, Pauline BATTESTI et Pierre BARRAUD)

Accepte les 6 dates proposées ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés prévus par la loi autorisant les ouvertures dominicales

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 16 décembre 2024

Le Maire,

MARC REGNOUX

